

**acpas-1830-1880-travaux à l'hospice**

Mandats à payer à la Dame  
d'Albion.

1:	Journal & annales . . . . .	449.82
2:	Boîte en bois . . . . .	152.02
3:	Tapis . . . . .	3.82
4:	Almanach . . . . .	142.15
5:	- Embellissement . . . . .	21.01
6:	Gage à Marie Rose . . . . .	300. .
7:	"    Marie Dauphine . . . . .	192. .
8:	Postage . . . . .	20. .
9:	Saints . . . . .	60.54

Total ... 1,336.06

10: A Monsieur le Directeur 413.29

" démission . . . . .	<u>1336.06</u>
400 francs	
" " "	<u>102.00</u>
<u>402.00</u>	
Credit -	<u>936.06</u>
Credit -	<u>48.00</u>
Credit -	<u>984.06</u>

Buccettes Des Religieuses pr l'année 1879.

762 l. 23 reçu de Léandre Séguin par l'intermédiaire de l'argent  
prêté échou le 24 juillet 1879 1035

. 1880

Le 15 juillet reçu en compte de Léandre Séguin sur l'argent  
prêté et échu le 4 juillet 1880 800

Monsieur

Monsieur Windimuk, Prieur et  
Directeur de l'Hospice de Québec

à Québec

Monsieur

J'ai l'honneur de Vous informer, Monsieur, que je tiens de  
recevoir du bureau de l'Inregistrement de Québec l'acte portant  
donation entériné par les chanoines à l'Hospice de Québec,  
dont les droits s'élèvent à 338 florins 67 cents sur quels droits  
le receveur m'a donné en à compte, cinq cent florins, par con-  
séquent trente huit florins, moins vingt cinq cents trop peu que  
vous pourrez bien me faire porter le plus promptement  
possible par le porteur de cette: aussi tôt que j'aurai reçu  
l'expédition de l'acte dont il s'agit, je vous le transmettrai  
avec la note de mes honoraires et déboursés que je vais faire  
au bureau des Hypothèques pour la transcription du dit acte.  
Je Vous prie, Monsieur, recevoir mes sentiments affectueux  
avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Stt 30 juin 1830

Notre très humble et  
très obéissant serviteur  
 Mathieu Notariaglio

Monsieur le Directeur.

J'ai l'avantage de vous transmettre avec  
l'espérance le Réservoir d'impressions pris  
en renseignement au profit de la Demoiselle  
Mari Catherine Deridder, à charge de cesser.  
Brugge : Le grand nombre de renseignements  
a empêché M<sup>e</sup> le Conservateur de hypothéquer  
la remette plus tôt ces papiers.

Agnez, Monsieur le Directeur, L'affection de  
Ma Considération très distinguée.

Brugge, 27 juillet 1848.

Jules Souper  
A.R.

22 Juin 1835

Entreprise des plafonds de l'église de Moignies et Libeux

Notre frère l'abbé Pothier, maître plâtronier  
résidant à Moignies lequel, d'après part,

& le coplieur Vandepitte secrétaire de la Commission administrative  
de l'Hospice des Pauvres Royaux de L'Estre, j'art & toutes  
deux avons signé, devant le notaire Comme-Duval :

Le dit frère Pothier et l'abbé j'art faire toutes  
les œuvres tant en plafond qui en paroît de mort, corniche,  
& sur les proportions qui lui ont été assignées et communiquées  
par le père et qu'il a dictées très bien Comprendre et  
renonçant par cette convention à tout grief de l'ignorance  
ou de mal entenue, le tout dans une parfaite perfection  
dans les peines d'être envoi ou subissant lui même tout  
domage et intérêt qui résulteroit de son incapacité ou  
négligence.

La rémunération fournie pour le matériau et  
recouvert. Comme latter, chaux, plâtre, clefs, établiens nos  
not-tons ce qu'il faut recouvrir, est fournie au dit frère  
et le Pothier et l'abbé j'art, dir démission des biens que  
possèdent et que l'art des mesmes sont appellez seigneur Chapeau  
roux de Brabant le tout le midi.

Le dit frère j'art recevra pour chaque Verg. 30.—  
plafond des francs quatrevingt huit francs.

Le pour chaque Verg. 30 francs quarante  
quatre astiments, il ne sera rien demandé pour l'ordre mais il  
ne sera rien donné pour chargement du mur, ni pour Comme  
anglais non plus que pour bûches ou charpente,

quarante astiments.  
Il recevra pour chaque pied de corniche 4 francs.  
Le longeur s'entend, sans considérer la largeur quelle qu'il  
soit, il ne sera rien demandé pour un matériau et moindre  
contournant le Relais de l'ostello et aux deux Hospices  
deux, le plafond, la corniche extérieure et tout son  
établissement ne sera matériau que en longeur une fois et

pprécise au moins pris, il est bien entendu que tout est contenue  
dans la partie des Baisants, et les deux autres parties sont presque toutes  
de 11 francs ne pouvant pas au contraire être plus chères  
que l'équilibre des factures qui lui devront écouler, ci devant  
exposé.

Ainsi Contente et signé en double sous l'apposition  
de Monsieur le Secrétaire Chapelin de la maison à Rivey  
Rouen le 1<sup>er</sup> juillet deux mille 1839

Nant la signature il a été contenté que les  
bâtons Commerciaux et la première émission de l'adminis-  
tration, et Contente et signé à leur fin, sont abandonnés

J. J. Franch  
  
Amelot de Gournay

N° 26,286.

Leopold, Roi des Belges,  
à tous présents et à venir, Salut :

Vu la délibération, en date du 12 Janvier  
1862, par laquelle la commission administrative  
des hospices civils de Welleg - Regnon sollicite  
l'autorisation de reconstruire une partie des  
bâtiments formant l'île sud - E. de l'hospice  
de cette commune;

Vu les plans et le devis de ces travaux évalués  
à la somme de 39,500 francs;

Vu les rapports de la Commission royale  
des monuments et du conseil supérieur d'hygiène;

Vu les avis du conseil communal et de la  
Régulation permanente du conseil provincial du  
Brabant respectivement datés du 15 Janvier et  
du 12 Mars 1862;

Vu le décret du 10 brumaire an XIV;  
Sur la proposition de notre Ministre de la  
Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :  
Article unique. La Commission administrative des  
hospices civils de Welleg Regnon est autorisée  
à faire exécuter les travaux ci-dessus mentionnés,  
conformément aux plans et au devis annexés  
au présent arrêté, visés par notre Ministre  
*(Signature)*

Amico di Dio mio, non sono le donne  
che mi spingono a credere, ma le donne  
cattive che mi spingono a credere  
che.

Ma, perché se la donna è cattiva  
non è detto che sia cattiva.

Non è detto che la donna  
sia cattiva. La donna  
può essere cattiva, ma non sempre.  
La donna può essere  
buona, anche.  
**Chiaro?**

Conseil Supérieur d'hygiène publique,

Hospice de Rebeug-Rognon.

Messieurs,

Le Conseil d'administration des hospices de Rebeug-Rognon se propose de démolir un vieux bâtiment tombant en ruines qui forme l'aile sud. Et que l'hospice de cette commune, et de la remplacer par un bâtiment sur les conditions hygiéniques dans quel le conseil Supérieur d'hygiène publique est appelé, par décret ministériel du 31 mars 1862, à donner son avis. Vous avez bien voulu charger votre commission des hôpitaux de l'éyanee de ce projet et elle vient vous donner le résultat de son travail.

Le bâtiment dont le style appartient à l'époque de la création de l'établissement longe la route. Il est réservé à la communauté religieuse chargée de soigner les malades. Il peut être regardé comme une

vaste

notre habitation (hôtel), où il suffit  
d'observer les règles les plus simples de  
l'hygiène pour y maintenir une salu-  
bilité satisfaisante. Aussi la capaci-  
té et l'éclairage convenable des  
caves, le système des lieux d'aisances,  
le libre déplacement des camp meuni-  
ères et autres ont-ils été les points  
qui ont surtout fixé l'attention de  
votre commission. Or, elle s'empêne  
de le déclarer, le but auquel aspire  
la Commission administrative de  
Rebecq-Rognon sera parfaitement  
atteint. La communauté religieuse  
aura des avantages d'une demeure  
vaste et salubre. Les moyens d'accor-  
der l'hospitalité y sont également né-  
cessaires; la construction contiendra quel-  
ques loges pour loger des étrangers.

Mais d'après l'inspection des plans  
du Louvier, il y a dans l'hospice de  
Rebecq-Rognon plus d'un vice à com-  
battre pour le rendre digne de sa haute  
destination. Votre commission a été  
frappée de l'épignité des salles de mo-  
ûres

malades, ces salles contiennent 84 lits,  
et ne mesurent que 160 mètres, ce qui  
donne 16 mètres à chaque malade au  
lieu de 25 au minimum. L'une de  
ces salles est destinée aux hommes, l'autre  
aux femmes; mais une simple cloître  
sépare les deux sexes; et ces salles s'ou-  
vrent sur une galerie commune, sur  
un préau commun, situé au centre de  
l'établissement et de forme rectangu-  
laire, disposition qui gêne la libre cir-  
culation de l'air. (Une seule latrine)  
servirait aussi aux deux sexes, si votre  
commission ne se trompe.

On le voit, ces dispositions sont dé-  
plorables. Cette confusion de sexes, cet  
encombrement, bien contraires aux lois  
de l'hygiène et de la morale, sont de  
nature à devoir fixer l'attention  
d'une administration hospitalière  
dont la sollicitude bienveillante  
pour les malheureux ne saurait  
comporter de doute.

Votre commission estime donc  
que le conseil peut approuver le plan  
de

de reconstruction soumis à leur appre-  
ciation, mais à la condition que la  
commission administrative de l'hos-  
pice des Rebecq-Rognon fera disparaître,  
aussitôt que ses ressources écono-  
miques le permettront, les vices dont  
il est question dans le présent rapport.

Les membres de la Commission.

Signés / Vleminchy Demanet, Cluy.  
Denaele & J. Nytherhoeven, rapporteur.

Pour copie conforme:

\* Le Secrétaire du Conseil  
· signé / Theis

Pour copie conforme:

Le Secrétaire-général du Ministère  
de la Justice



Métre des badigeonnage des bâtiments de l'Hospice de Rodez.

		mt:		
Cuisine			166	59
Lavoir			38	68
Place à manger des serrants			38	68
Vestibule tenant à la cuisine			39	64
Cage de l'escalier près de la cuisine			163	75
Chambre d'hôte    id    id    id			142	21
1 <sup>er</sup> Cabinet    id    "    "    "			108	35
2 <sup>e</sup> id    id    "    "			112	39
Chambre d'hôte			142	21
Cabinet Monseigneur			115	45
petit cabinet			20	00
Cage escalier			169	51
Cage escalier du grenier à laran			177	00
Place à l'arliere			65	34
Place à la soupe			107	41
Place des grands-mères			103	34
Vestibule . . .			17	20
Place de la pompe			64	62
"    du vestiaire près du parloir			37	26
Dortoir			86	28
Clôture du parloir			314	18
Clôture St Joseph			167	90
Clôture de l'église			193	20
Réfectoir des grands-pères			156	40
petite place de la pompe			26	00
Dortoir des grandes-pères			306	28
Cage escalier dans le cloître du parloir			191	40
Vestibule des femmes (étage)			183	60
Vestiaire			38	98
Dortoir des grands-mères			223	57
Chambre à coucher de la garde-malades			59	26
Dortoir des femmes malades			159	74
Cuisine des malades (étage)			98	88
Dortoir des hommes malades			192	62
(A reporter mètres corrigés):			4232	97

	Bout millésime	4907 91
Oise d'assassin		
Bouquetin pour cheveux		
Papillon pour les yeux		
Chapeau à velours de renard		
Cabaret fauve à		
Rex mouton noir		
Saint		
Chapeau à velours noir chamois		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
Drapier		
Coupeuse		
Chapeau à velours noir chamois		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
✓		
Coupeuse		
Coupeuse		
Peintre - rouge		
rouge		
jaune		
blanc		
Coupeuse		
Gouraud		
Rougeole		
Oise de la dentelle		
	Bout millésime	4907 91

	Report mètres carrés :	
Etable		6509 69
Latrines des Louers		100 65
Eglise (intérieur)		57 20
Chauss id		391 15
		305 40
	<u>Bâtiégeonnage extérieur:</u>	
Murs de l'église et mur réfectoire (murs)		525 00
Murs des dépendances		195 20
" " face de la rivière		92 00
" " du quartier et lieu d'aisance		343 50
" boutique		58 80
" habitation du Directeur		276 60
" de la remise id		30 75
" " " Salle		26 00
" Solvay.		102 92
" Porte vers la montagne		28 00
" intérieur du jardin à la moutarde		259 00
" extérieur " " " " " rivière et sue		154 76
	total :	9938 12
	<u>Quartier du Directeur</u>	
Place de derrière		72 43
1 <sup>re</sup> Place (plafond blanchi) murs tapissés		18 40
Parloir		65 48
Salle (plafond id id id)		21 20
Deux chambres à couche		73 52
Escalier		32 00
Cabinets d'aisance		51 00
Dépendances		50 00
Régim de l'habitation vers le jardin		40 20
	<u>Caves</u>	
Cave au lait		105 58
" Garde-manger		30 21
" à condres		39 11

15	Cave à bières	62 85
	Filte " "	43 76
	" aux pains	39 18
	Garde " à bières	31 97
	Vestibule	102 90
	Buanderie	97 80
	 Sarcistie	 54 45
	Morgue	58 00
	Place de garde	42 63
	1 chambre à couche	36 26
	1 lit au plafond	18 40
	salon directeur	32 00
	pièce habitation sur jardin	41 00
	intérieur - terrasse directeur	56 28
	extérieur "	50 55
	" intérieur du portillon	169 71
	cabinet d'aisance	31 73
	Table cuisine	36 80